CONDITIONS DE SOUTIEN FINANCIER DU CIMPA

AUX ÉCOLES CIMPA

Toute École CIMPA doit se conformer aux règles décrites ci-dessous. Leur non-respect pourra entraîner l'annulation de l'école.

SUPERVISEUR CIMPA : Une fois l'École définitivement acceptée, vous recevrez un mail vous donnant le nom du Responsable Scientifique qui sera la ou le superviseur·e du CIMPA pour votre école. Il/Elle vous guidera dans l'organisation de l'école, vous aidera pour effectuer la sélection des participant·es étranger·es qui seront financé·es par le CIMPA (appelé·es « participant·es CIMPA »), et représentera le CIMPA pendant l'école. Les frais de transport du superviseur·e CIMPA sont pris en charge directement par le CIMPA, cependant **ses frais de séjour sont couverts par le budget de l'école**.

BUDGET : Le soutien financier du CIMPA ne doit pas représenter plus d'un tiers du budget total de l'École CIMPA. Les coordinateur/trices doivent être en mesure de compléter le budget en faisant appel à divers financements aux niveaux local et international. Plusieurs sources possibles de financement sont listées ici.

SOUTIEN CIMPA : Au **moins 2/3 du financement CIMPA est destiné à la prise en charge des frais de voyage et/ou de séjour** des participant·es CIMPA (voir ci-dessous). La partie restante peut être utilisée pour couvrir des frais d'organisation tels que les repas et les pauses-café ou des trajets conséquents d'étudiant·es du pays[1]. Les frais de voyage et de séjour des intervenant·es ne sont pris sur la subvention apportée par le CIMPA qu'à titre exceptionnel. En particulier, **le financement du CIMPA ne peut pas être utilisé pour couvrir les frais de voyage d'intervenant·es en poste dans des pays développés**.

LIEU : Il est préférable que l'École se déroule dans un environnement universitaire. Un lieu adapté, commun à tou·tes les participant·es, est fortement recommandé pour l'hébergement. De préférence, tous les repas seront pris en commun, au moins le repas de midi.

PROGRAMME : Une École CIMPA est destinée en priorité aux jeunes mathématicien·nes de la région. Par conséquent, les coordinateur/trices veilleront à ce que les niveaux des cours et activités soient adaptés à l'ensemble des participant·es.

Votre école cherchera à maximiser **la participation active** des étudiant·es au travers des activités prévues par votre programme. Il est donc essentiel que ce dernier comporte au minimum des

[1] Noter que le remboursement d'un individu occasionne des frais de virement de l'ordre de 40 euros pour le CIMPA. Il n'est donc pas rentable de rembourser de petits montants séparés.

séances d'exercices. Pendant le séjour, il est aussi apprécié que votre école organise **des activités complémentaires** qui peuvent prendre plusieurs formes : table ronde sur les questions de parité ou sur les questions d'éthique de publication, activités en direction d'autres publics comme les élèves ou enseignant·es du secondaire, etc. N'hésitez pas à en parler avec votre superviseur·e qui pourra vous aider.
En aucun cas, l'école ne doit s'apparenter à une conférence ou un workshop.

SITE WEB LOCAL, COMMUNICATION, ENREGISTREMENT: Le comité d'organisation de l'École CIMPA doit **mettre en ligne un site web dédié** à l'école et contenant toutes les informations requises : programme scientifique, lieu, emploi du temps. Notez que **tou·tes les participant·es (hors intervenant·es) sont tenu·es de s'inscrire sur le site web du CIMPA.** Tout matériel de communication dédié à cette école doit inclure le logo du CIMPA (différents logos peuvent être téléchargés). Il est apprécié que les cours dispensés soient filmés après accord des interventant·es afin de pouvoir être utiles au plus grand nombre. La post-production et la mise en ligne sur la plateforme carmin.tv seront assurés par le CIMPA. La mise en place technique de la captation pourra être élaborée avec le/la superviseur·e du CIMPA.

PARTICIPANT·ES CIMPA : Les "participant·es CIMPA" sont les **participant·es issu·es des pays en développement voisins dont les frais de séjour et/ou de voyage sont couverts par le soutien financier du CIMPA**. Comme toutes les candidatures, les candidatures des "participant·es CIMPA" se font directement sur le site web du CIMPA. Environ trois mois avant le début de l'École (la date limite de candidature des participant·es CIMPA est communiquée dans la lettre d'acceptation de votre candidature), les deux coordinateur/trices et le/la superviseur·e CIMPA procèdent à la sélection des "participant·es CIMPA". Cette sélection, tenant compte de la qualité des candidat·es et de leur adéquation au sujet et au niveau de l'école, se fait sur la base des cv, lettres de recommandation, et lettres de motivation des candidat·es. Priorité sera donnée aux jeunes mathématicien·nes de pays en développement géographiquement proches. C'est en général une bonne idée de commencer votre sélection avec les candidates afin d'équilibrer leur pourcentage dans la liste finale.

Pour chaque candidat·e sélectionné·e, le comité de sélection décide de couvrir les frais de séjour et/ou de voyage (**un·e candidat·e couvert·e pour son voyage se verra automatiquement couvert pour le logement et les repas, soit par le CIMPA, soit par d'autres fonds**). Les frais de voyage au-delà de 600€ ne seront accordés qu'à titre exceptionnel. Chaque "participant·e CIMPA" pris·e en charge pour le voyage devra acheter son billet d'avion (ou autre) et sera remboursé·e à la fin de l'école par transfert bancaire. Les frais de visa peuvent également être pris en charge.

AUTRES PARTICIPANT·ES : Tou·tes les autres participant·es de l'École (à l'exception des intervenant·es et organisateur/trices) postulent également sur le site web du CIMPA. Ils/elles ne seront prises en charge pour leur déplacement qu'à titre exceptionnel (voir la section SOUTIEN CIMPA).

LOGEMENT ET REPAS : Si nécessaire, le paiement d'une avance par transfert bancaire est possible avant le début de l'école. Dans ce cas, une facture pro forma accompagnée des données bancaires des bénéficiaires sera requise. Le paiement final sera effectué à réception des originaux des factures

détaillées, à envoyer par mail et par courrier recommandé au CIMPA :

CIMPA 28, Avenue Valrose Campus Valrose – Bât. Dieudonné II 06108 Nice Cedex 2 FRANCE

RAPPORT FINAL : Un rapport scientifique, administratif et financier devra être soumis (à admin@cimpa.info) au plus tard un mois après l'école. La partie financière comprendra la liste de tous les soutiens financiers reçus et un tableau des dépenses détaillant les frais de voyage et de séjour pour chacun·e des participant·es financé·es par le CIMPA. On inclura également la liste de tou·tes les participant·es avec nom, statut, affiliation et genre. Un fichier type est disponible sur le site du CIMPA.

NON ADMIS : La prise en charge de participant·es ayant leur affiliation dans un pays développé (même si originaires d'un pays en développement) sur le financement CIMPA n'est pas autorisée. Ces participant·es doivent être financé·es par d'autres sources. **Les frais d'inscription ne sont pas tolérés**. **Le CIMPA ne soutient aucune activité dans laquelle les intervenant·es sont rémunéré·es** (quel que soit le support financier utilisé à cette fin). Le CIMPA ne rembourse aucun billet en cas d'échec dans l'obtention d'un visa.